

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 août 2012 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : AFSS1230762A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;

Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 août 2012.

*La ministre des affaires sociales
et de la santé,*
Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
de la politique des pratiques
et des produits de santé,*
C. CHOMA

*L'adjoint à la sous-directrice
du financement
du système de soins,*
G. COUILLARD

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie et des finances,
chargé du budget,*

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice
du financement
du système de soins,*
G. COUILLARD

A N N E X E

PREMIÈRE PARTIE

(8 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 219 061 9 6	CHOLURSO 250 mg (acide ursodésoxycholique), comprimés pelliculés (B/50) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 219 065 4 7	CHOLURSO 500 mg (acide ursodésoxycholique), comprimés pelliculés (B/50) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)
34009 219 472 9 8	EDURANT 25 mg (rilpivirine), comprimé pelliculé (B/30) (laboratoires JANSSEN-CILAG)
34009 221 981 4 9	VIMPAT 10 mg/ml (lacosamide), sirop en flacon de 200 ml (B/1) (laboratoires UCB PHARMA SA)
34009 222 119 4 7	VIMPAT 10 mg/ml (lacosamide), sirop en flacon de 465 ml (B/1) (laboratoires UCB PHARMA SA)
34009 356 077 4 4	ZALERG 0,25 mg/ml (fumarate de kétotifène), collyre en solution, 0,4 ml en récipient unidose (B/30) (laboratoires THEA)
34009 345 655 1 9	ZECLAR 25 mg/ml (clarithromycine), granulés pour suspension buvable, 100 ml en flacon en polyéthylène avec seringue pour administration orale (laboratoires ABBOTT FRANCE)
34009 347 853 5 1	ZECLAR 50 mg/ml (clarithromycine), granulés pour suspension buvable, 60 ml en flacon en polyéthylène avec seringue pour administration orale (laboratoires ABBOTT FRANCE)

DEUXIÈME PARTIE

(1 modification)

Le libellé de la spécialité pharmaceutique suivante est modifié comme suit :

LIBELLÉ ABROGÉ		NOUVEAU LIBELLÉ	
34009 340 316 4 9	HELICIDINE 10 %, sirop, 250 ml en flacon (laboratoires THERABEL LUCIEN PHARMA)	34009 340 316 4 9	HELICIDINE 10 % SANS SUCRE, sirop édulcoré à la saccharine sodique et au maltitol liquide, 250 ml en flacon (verre brun) (laboratoires THERABEL LUCIEN PHARMA)